



N°23
07/07/2026



Animateur filières
Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux - Protéagineux
Solana VERA / Terres Inovia
s.vera@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Clément GRAS / ARVALIS
c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

La stratégie

écophyto 2030

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°23 du 07/07/26 »**

Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : majorité en floraison.
- **Pyrale** : fin du 1er vol, attaques foliaires faibles.
- **Sésamie** : 2^{ème} vol en cours.
- **Pucerons** : très discrets.
- **Héliothis** : faibles captures.
- **Cicadelles vertes** : forte pression, à surveiller.
- **Chrysomèle du maïs** : des captures importantes dans les sites précédemment contaminés, la surveillance est de mise pour une lutte efficace. **Signalez la présence de dégâts de verse.**



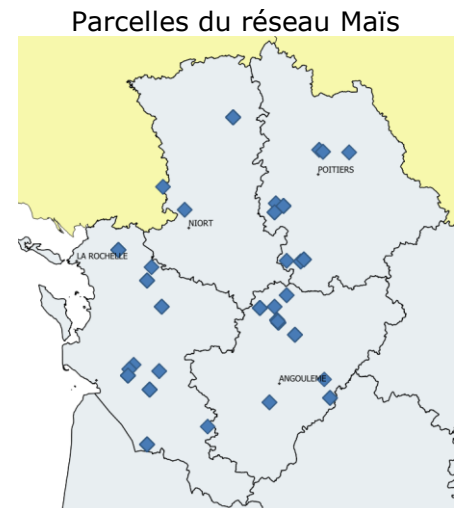
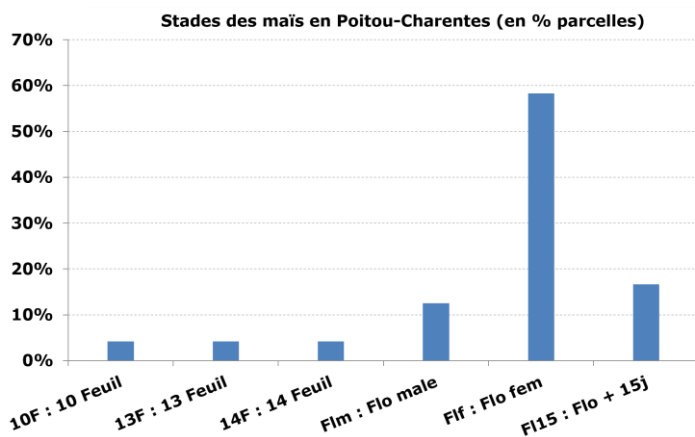
Maïs

Les épisodes caniculaires, du mois de juin et de cette semaine, et l'absence de pluies sont éprouvants pour le maïs.

Les températures chaudes et l'absence de pluie ont fortement accéléré l'avancée des stades et conduit à un stress hydrique précoce, intense et durable du maïs. Sa croissance a été limitée dans de nombreuses situations notamment dans les sols légers à faible disponibilité. Dans les situations sans irrigation le maïs est peu développé et avec des feuilles basses totalement ou partiellement desséchées.

• Stade phénologique

Les stades varient de 10 feuilles à floraison+15j (BBCH 19 – 65). Les parcelles les plus avancées sont en pleine floraison femelle.



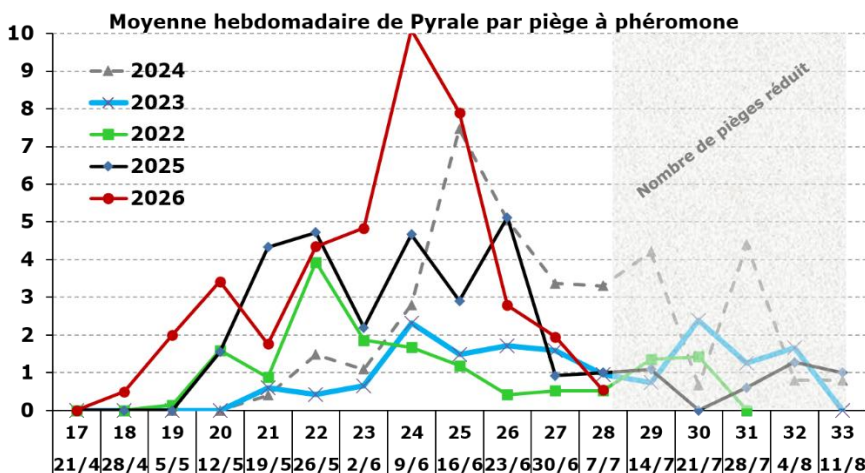
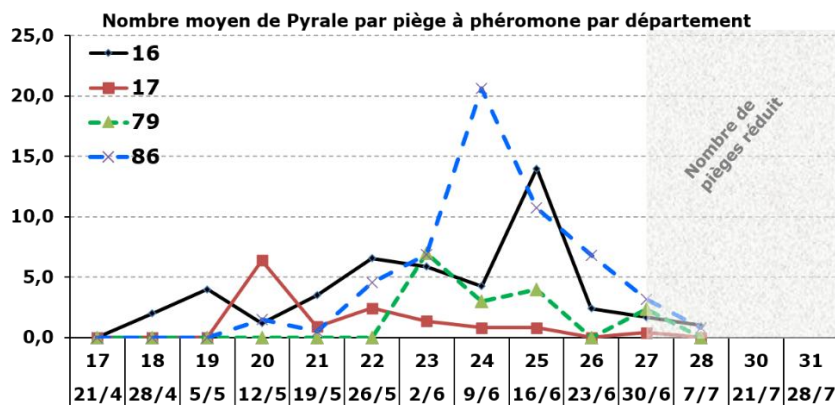
• Pyrale

Les captures de papillons de pyrales, dans les pièges à phéromone, sont en forte baisse et le vol touche à sa fin. Pour les pièges lumineux, seul celui de Blanzay (sud 86) indique 3 captures.

L'intensité de captures a été marquante pour cette campagne et elle est importante en Vienne et en Charente.

Les attaques sur feuilles de larves de pyrales sont notées dans quelques parcelles. Cependant, elles restent faibles et ne reflète pas le niveau des populations adultes piégées.





Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10 %).

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit également prendre en compte l'observation des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.

Évaluation du risque

Le vol des pyrales est terminé et les attaques larvaires sont faibles. **Le risque est faible.** Le 2ème vol de la pyrale serait en cours. Le risque de nuisibilité (quantitative), lié aux larves de 2ème génération issues de ce vol, concernera principalement les maïs semences et pop-corn. En cas de populations importantes de 2ème génération la qualité du maïs grains peut être dégradée. **Le risque pyrale peut être élevé sur les secteurs à fortes captures.**

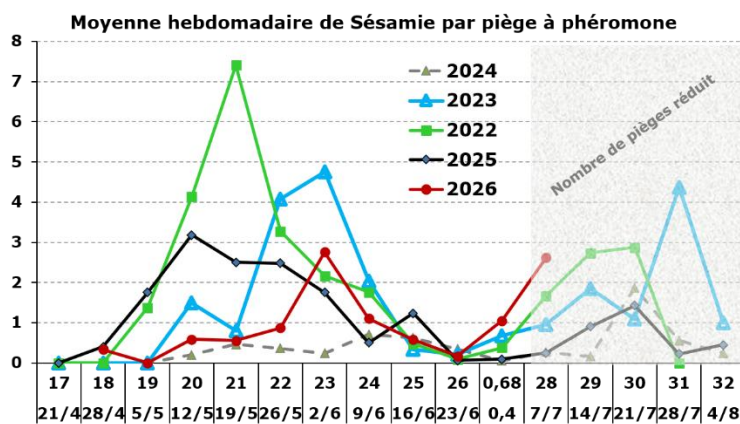
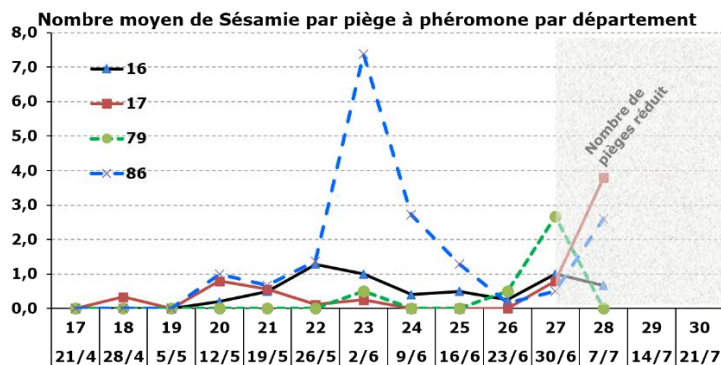


Des produits de biocontrôle existent : ils sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/2026-360 datant du 17/06/26. [Téléchargez la liste.](#)

• Sésamie du maïs

Le réseau de pièges à phéromone montre une reprise du 2ème vol de sésamie depuis une dizaine de jours. Et les captures sont plus importantes en Charente-Maritime et en Vienne que dans les autres départements. Pour les pièges lumineux, seul celui de Blanzay (sud 86) indique 4 captures.





Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 et en tenant compte de l'importance du vol en cours.

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit également prendre en compte l'observation des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.

Évaluation du risque

Le suivi des pièges montre la reprise du 2^{ème} vol de sésamie. Les signalements d'attaques de type « pied de ponte » a été important par rapport aux années précédentes. Cependant, les attaques foliaires des larves baladeuses de 1^{ère} génération sont faibles.

Néanmoins, le suivi des pièges, les attaques observées, ainsi que les indications du modèle incitent à considérer le risque sésamies notamment pour le Nord Poitou-Charentes.

Le maximum de larves baladeuses (stades privilégiés pour une lutte larvicide) se situe dans 10 à 15 jours (selon les températures) après le pic de vol (=50 % du vol).

Bien que le 2^{ème} vol des adultes soit en cours. Le risque de nuisibilité (quantitative), lié à ces larves, concernera principalement les maïs semences et pop-corn. En cas de populations importantes de 2^{ème} génération la qualité du maïs grains peut être dégradée. Le risque sésamie peut être élevé sur les secteurs à fortes captures.

La gestion de la deuxième génération sera envisageable si du matériel spécifique est disponible.

Poursuivre la surveillance des parcelles dans un contexte de forte pression.



Des produits de biocontrôle existent : ils sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/2026-360 datant du 17/06/26. [Téléchargez la liste.](#)

• Héliothis sur maïs

La noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) est un ravageur polyphage. Il peut occasionner, les années à fortes populations et avec des températures élevées, des attaques sur épis de maïs.

Bien que le réseau ne relève pas de capture, le risque d'attaques Héliothise demeure notamment dans les conditions climatiques actuelles et annoncées.



Pour plus d'information sur ce ravageur consulter :

- [Fiche Ephytia](#)
- [Fiches accidents du maïs](#)

• Cicadelles vertes

Les observations des semaines précédentes ainsi que le tour de plaine mettent en évidence un développement précoce et intense de la cicadelle verte (*Zigidinia scutellaris*). Les feuilles de la base de la plante ont été atteintes, jusqu'à mi-juin, dans la majorité des situations de Poitou-Charentes. Depuis, avec le temps chaud et sec, ces attaques ont fortement progressé vers les feuilles du haut.

Période et seuil indicatif du risque : dès l'apparition des attaques (traces blanches) sur la feuille de l'épi et dessèchement des feuilles inférieures.

En cas de pullulation, les pertes de rendement peuvent être significatives lorsque les symptômes atteignent la feuille de l'épi et peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. La cicadelle verte ne transmet pas de virus. L'incidence peut être plus forte si la surface foliaire des plantes est moins importante (production de maïs spéciaux).

Évaluation du risque :

le risque est actuellement modéré à fort selon les parcelles. On considère que la nuisibilité est significative lorsque les attaques atteignent la feuille de l'épi. **Mais** avec le temps chaud et sec annoncé, **il faut rester vigilant** en surveillant la progression des attaques vers la feuille de l'épi.

• Chrysomèle du maïs

Le réseau de surveillance est en place dans la majorité des situations.

Le réseau de surveillance actuellement en place, grâce à la participation de nombreux partenaires, montre un début de piégeage dès fin juin. Des attaques sont signalées en Charente.

Un point plus précis sur la situation des pièges et l'intensité du piégeage de ce ravageur paraîtront au prochain BSV.

En cas de présence de dégâts notamment de verses liées à ce ravageur, merci de nous les signaler.

Chercher à lutter en végétation contre les adultes n'est pas valable sur le plan technico-économique :

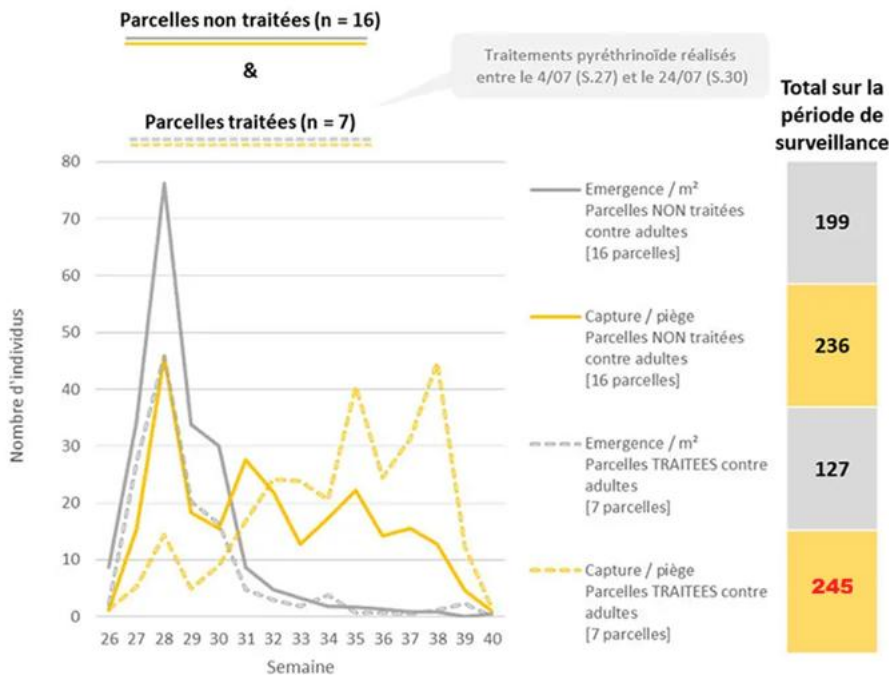
Aucune méthode de lutte en végétation n'est actuellement autorisée contre les adultes de chrysomèles du maïs. Si le traitement en végétation était autorisé, on pourrait espérer :

- Protéger le maïs de l'année en cours ? mais malheureusement, lorsque les adultes émergent du sol, les dégâts ont déjà eu lieu puisque ce sont les larves qui ont consommé les racines ! L'émergence des adultes marque la fin des dégâts sur racines, et il n'a pas été mis en évidence leur impact sur la fécondation des maïs (lorsqu'ils s'attaquent aux soies des épis).
- Réduire les populations de chrysomèles à l'échelle locale, et donc limiter les pontes pour réduire le risque sur le maïs qui sera cultivé l'année suivante ? Mais des essais en alsace montre que cela ne fonctionne pas !

Des essais ARVALIS ont été réalisés en alsace entre 2023 et 2025 et montrent que les traitements insecticides des adultes sont contre productifs :

Sur toute la période de suivi, les parcelles traitées capturent autant d'adultes de chrysomèles que les autres, bien que moins d'individus aient émergé au départ. Cela montre que les parcelles traitées sont très rapidement réinfestées et pourraient même concentrer plus de pontes en fin d'été. **Ces suivis confortent la recommandation de ne pas réaliser de lutte insecticide contre les adultes de chrysomèles dans la culture de maïs**, même dans l'espoir de réduire les populations et le risque pour l'année suivante !

Résultats des essais ARVALIS réalisés en Alsace sur plusieurs parcelles de 2023 à 2025 :



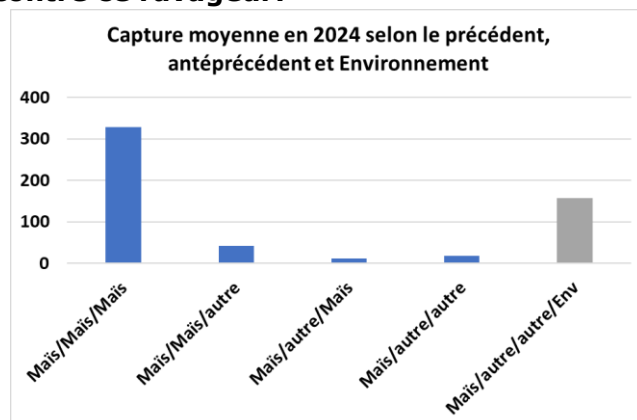
Les courbes grises représentent les chrysomèles adultes émergées de la parcelle, c'est-à-dire issues de pontes déposées dans la parcelle l'été précédent, passées ensuite par un stade larvaire au printemps suivant. Elles ne sont pas affectées par le traitement en végétation car protégées dans le sol jusqu'à leur émergence.

Les courbes jaunes représentent les chrysomèles adultes capturées sur plaques collantes jaunes dans la parcelle. Elles peuvent avoir émergé dans la parcelle ou provenir des parcelles environnantes, puisque la chrysomèle peut se déplacer sur plusieurs kilomètres si besoin pour s'alimenter.

Les courbes représentées en traits pleins correspondent aux parcelles qui n'ont pas reçu de traitement pyréthrinoïde en végétation. Celles en pointillés correspondent quant à elles aux parcelles ayant reçu un traitement pyréthrinoïde entre le 4 et le 24 juillet.

La rotation est le moyen le plus efficace pour lutter contre ce ravageur:

La mise en place d'une culture autre que le maïs ne permet pas aux larves de chrysomèles de se développer et réduit très fortement les populations de la parcelle. Les expérimentations menées par la FREDON-NA et ses partenaires en 2024 montrent des captures très faibles dans les parcelles avec rotation comparées à celles en monoculture du maïs. Cependant, la ré-infestation est très rapide si la parcelle en rotation se trouve dans un environnement fortement infesté, d'où l'intérêt de coordonner les rotations à l'échelle des territoires infectés !



Guide de l'observateur Maïs pour vous aider

Un guide de l'Observateur *maïs* a été édité par le réseau des BSV Grandes cultures Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque parasite, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres parasites. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du parasite. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, ... pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par parasite** : [Guide observateur maïs](#).



Les notes nationales de biodiversité à découvrir : [Papillons Leurs rôles dans l'agroécosystème](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes :

Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bien aimé négoce, CA 16, CA 17, CA 79, CA 86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejeus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop de Matha, Coop Sèvre et Belle, Ets Lamy, FDCETA 17, FREDON, GEVES, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terrena Innovation, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".